



Aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de

**SAINT-AVERTIN - CHAMBRAY-LÈS-TOURS -
JOUÉ-LÈS-TOURS - BALLAN-MIRÉ
- DRUYE**

CONCERTATION PUBLIQUE

SUPPORT DE PRESENTATION

REGISTRE D'OBSERVATIONS

Mars 2021

Présentation du projet et propositions d'aménagement

Itinéraire cyclable reliant les communes de Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours, Ballan-Miré et Druye

Objectifs et caractéristiques du projet :

Le projet de réalisation de l'itinéraire cyclable n°4, objet de la présente concertation, répond aux objectifs suivants :

- Aménager un itinéraire cyclable structurant sécurisé et cohérent dans son tracé, et en connexion avec les aménagements existants,
- Résorber les discontinuités, en s'intégrant dans le réseau cyclable des différentes communes traversées par l'itinéraire,
- Sécuriser et faciliter les trajectoires « vélo » en prenant en compte la circulation piétonne le contexte et la réglementation en vigueur),
- Embellir si besoin l'espace public par du mobilier et des plantations,
- Améliorer, sécuriser et mettre en valeur les aménagements, si nécessaire par un éclairage efficient, fonctionnel, et adapté,
- Rendre lisible le cheminement créé avec la mise en place d'une signalisation et d'une signalétique adéquate qui soit en cohérence avec la politique cyclable métropolitaine.

L'itinéraire, qui comprend 28 km de voies à aménager ou à créer, est identifié comme étant un axe à fort potentiel de report modal vers le vélo, compte-tenu du nombre important de pôles générateurs de flux recensés dans un proche périmètre.

Il s'agit d'un axe cyclable essentiellement constitué de pistes en site propre, pour une proportion représentant environ la moitié de son linéaire. Il est constitué pour environ 30 % de bandes cyclables. 20% de l'itinéraire ne font actuellement l'objet d'aucun aménagement.

Une première étape consiste à aménager et améliorer le réseau cyclable existant sur le territoire des communes de Saint-Avertin, Chambray-lès-Tours, Joué-lès-Tours et Ballan-Miré.

Les travaux seront réalisés par étape, et hiérarchisés en fonction des enjeux sécuritaires, de résorption de discontinuités mais également des projets locaux de voirie programmés sur les territoires.

Une première tranche de travaux interviendra dès 2021.

Dans un second temps, à horizon 2026, le réseau cyclable sera ensuite développé pour se prolonger à l'Ouest jusqu'à Druye.

Objet de la concertation :

La concertation, réalisée en amont au stade des premiers niveaux d'études, a pour objet d'enrichir l'état des lieux et les premières propositions d'aménagement qu'il contient, afin de nourrir l'élaboration de l'Avant-Projet, préalable à la définition précise des travaux d'aménagement dont la réalisation est prévue de 2021 à 2026.

Modalités de concertation du public :

Les modalités de la concertation avec le public sont les suivantes :

1/ Un dossier de présentation du projet, mis en ligne sur le site de la Métropole et mis à disposition du public au siège de la Métropole et dans chacune des mairies, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

2/ Le public peut exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation (registre mis à disposition aux lieux de consultation (accueil des Mairies), courrier postal, courrier électronique).

- par courrier postal à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire
CONCERTATION – AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE ENTRE SAINT-AVERTIN ET DRUYE
60 avenue Marcel Dassault – CS 30651.
37206 TOURS CEDEX 3.

- par courrier électronique à l'adresse suivante liti4concertation@tours-metropole.fr

PLAN D'ENSEMBLE DE L'ITINERAIRE



Un axe cyclable scindé en deux sections

Cet axe cyclable n°4 St Avertin Druye d'une longueur totale de 28 km présente deux sections bien distinctes :

- Une section urbaine dense de 12 km avec la desserte potentielle de nombreux pôles générateurs de flux cyclables : entre St Avertin et Ballan-Miré
- Une section rurale de 8 km : reliant Druye à la ZA de la Chataigneraie à Ballan-Miré

La section urbaine St Avertin – Ballan-Miré

Synthèse sur St Avertin

Le tracé emprunte majoritairement l'avenue du Général de Gaulle, aménagée en pistes cyclables monodirectionnelles.

La problématique générale sur l'axe repose sur la sécurisation des traversées, au niveau des giratoires et des quelques carrefours à feux.

La section courante ne demande que peu d'interventions.

Un secteur n'a pas été traité : autour de l'Hôpital, dans l'attente du tracé définitif de la 2^e ligne de tramway et des insertions possibles avec le réseau cyclable.

Synthèse sur Chambray-lès-Tours

Le tracé proposé emprunte la rue David Néel et le chemin blanc jusqu'à l'éco-quartier limitrophe avec Joué-lès-Tours, majoritairement sur des aménagements cyclo-piétonniers mixtes.

Les problématiques sont à la fois la cyclabilité des aménagements mixtes, le traitement de quelques points durs et le choix d'un tracé évident pour les cyclistes.

L'insertion avec la ligne de tramway au niveau de l'hôpital fait choisir une alternative à la rue Laurencin par la rue Rolland Pilain, plus directe.

Synthèse sur Joué-lès-Tours

L'étude de faisabilité a permis d'étudier un tracé par le collège Vallée Violette puis le Boulevard Jean Jaurès pour la desserte des nombreux commerces sur l'axe et des établissements scolaires.

Le reste du tracé s'appuie sur différents types d'aménagements cyclables, allant de la bande cyclable à la piste bidirectionnelle (Boulevard des Bretonnières notamment).

Les problématiques sur Joué-lès-Tours sont essentiellement le traitement des intersections et notamment les traversées de branches d'accès au boulevard périphérique et à l'autoroute.

Synthèse sur Ballan-Miré

Le tracé sur Ballan-Miré présente la seule discontinuité cyclable longue du tracé (Boulevard du général de Gaulle) ; pour le reste le tracé s'appuie sur des pistes bidirectionnelles de bonne qualité.

La problématique majeure est donc d'assurer la continuité cyclable de la section manquante et le traitement de quelques intersections.

A l'Ouest de la zone d'activité de la Chataigneraie, le tracé s'appuie sur la RD 751c sur une section rurale, en appui sur une ancienne bande dérasée multifonctionnelle quasi inexistante aujourd'hui.

La problématique sur cette section rurale, comme sur la suivante jusqu'au bourg de Druye, est de définir la typologie de l'aménagement cyclable.

La section rurale Ballan-Miré - Druye

Comme pour la section précédente à l'Ouest de la ZA de la Chataigneraie, le tracé s'appuie sur la RD 751c sur une ancienne bande dérasée multifonctionnelle jusqu'au giratoire d'accès à l'A85.

Enjeux

Au vu du nombre important de pôles générateurs directement desservis par le tracé (commerces de proximité, centres commerciaux, écoles collèges et lycées, zones d'habitat dense et zone d'activités, équipements publics), cet axe **mérite un traitement de type « autoroute à vélo »** dans sa partie urbaine dense, soit la section comprise entre St Avertin et Joué-lès-Tours / Ballan-Miré.

Il existe déjà des usages cyclables très établis sur certaines portions du tracé (Av. de Gaulle sur St Avertin, secteur Vallée Violette sur Joué-lès-Tours) et notamment des jeunes ; il s'agit à la fois de fidéliser ces usages par une **sécurisation des points durs restants** et de fluidifier les flux nouveaux (VAE, vélos hors gabarit type cargo) par des tracés plus fluides.

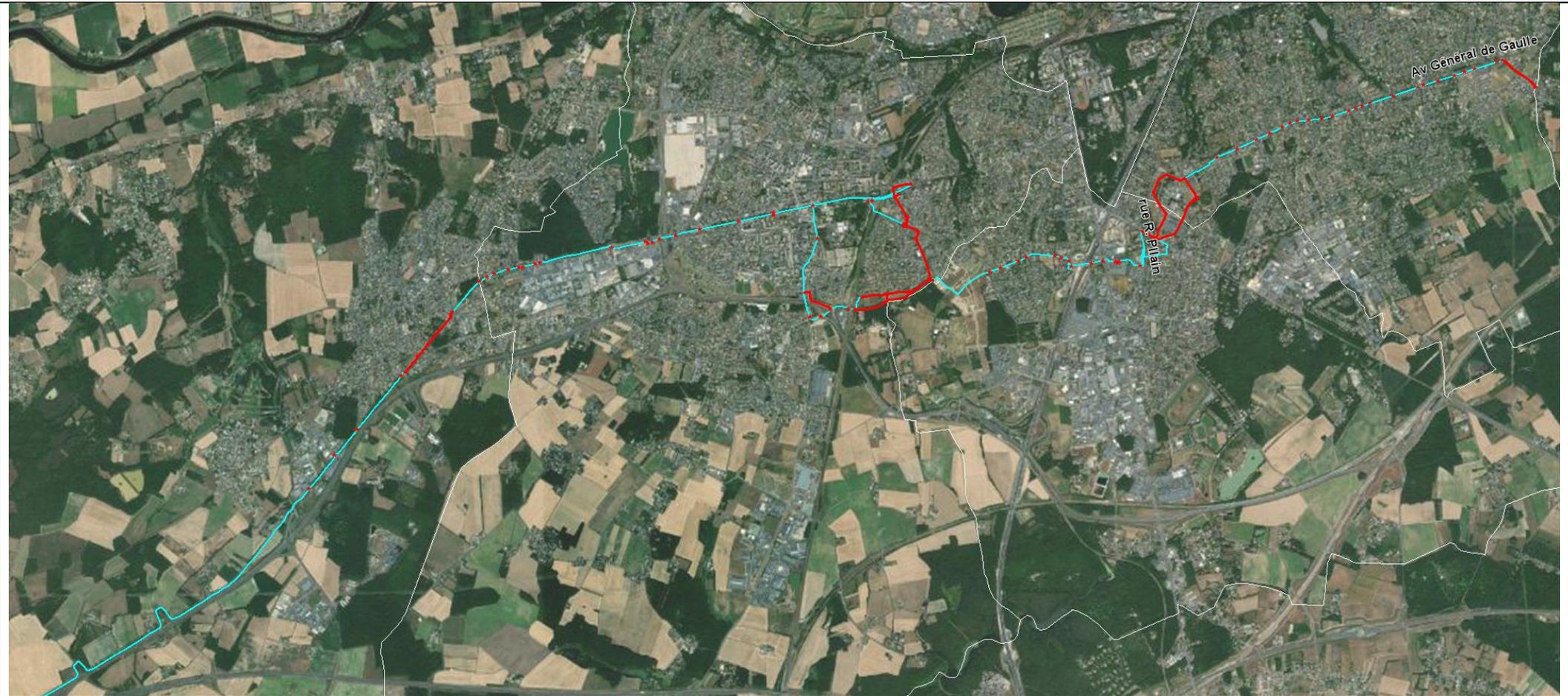
Enfin la résorption des discontinuités majeures (autour de l'Hôpital Trousseau et à proximité de la gare SNCF de Ballan-Miré) et le traitement de points durs majeurs (bretelles d'accès au périphérique et à l'autoroute) permettront un axe totalement cyclable, avec l'**acceptation de capacités attractives pour un axe cyclable lourd de transit utilitaire**.

Cartographies de mise en contexte



Axe cyclable n°4 du schéma directeur cyclable métropolitain : **les pôles générateurs 'enseignement' à proximité du tracé**

« Au vu des pôles générateurs directement desservis par le tracé (commerces de proximité, centres commerciaux, écoles collèges et lycées, zones d'habitat dense et zone d'activités, équipements publics) cet axe mérite un traitement de type « autoroute à vélo » dans sa partie urbaine dense, soit la section comprise entre St Avertin et Joué-lès-Tours / Ballan-Miré ».



Axe cyclable n°4 du schéma directeur cyclable métropolitain : **les discontinuités de tracé expertisées**

« La résorption des discontinuités majeures (autour de l'Hôpital et autour de la gare de Ballan-Miré) et le traitement des points durs majeurs (bretelles d'accès au périphérique et à l'autoroute) permettront un axe totalement cyclable, avec l'acceptation de capacités attractives pour un axe lourd de transit utilitaire. »

COMPOSITION DU DOSSIER DE CONCERTATION

En complément de la présente note introductive, le dossier comprend quatre fascicules qui rassemblent, pour chacune des quatre communes qui feront l'objet d'une première tranche de travaux d'aménagement dès 2021 (Ballan-Miré, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours et Saint-Avertin), un cahier constituant un diagnostic de l'état initial, assorti de premières propositions d'aménagement élaborées au stade « esquisse ».

Registre des observations

Date	Nom coordonnées	Observations / Suggestions

--	--	--

